

UN LIBRARY

MAY 14 1979



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/13315  
11 mai 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 10 MAI 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'AFRIQUE DU SUD  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de M. R. F. Botha, ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, je vous transmets ci-joint le texte d'une lettre qu'il vous a adressée le 10 mai 1979.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le chargé d'affaires,

(Signé) J. Adriaan EKSTEEN

Annexe

Lettre datée du 10 mai 1979, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud

Je souhaite attirer votre attention sur les excès les plus récents auxquels la SWAPO s'est livrée dans le Sud-Ouest africain.

Au cours de l'un des assassinats les plus horribles qu'ait commis à ce jour la SWAPO, une grand-mère de 60 ans a été poignardée par un groupe de terroristes, lesquels ont ensuite entraîné hors de la ferme où ils vivaient ses deux petits enfants, âgés de cinq et deux ans, qu'ils ont également tués.

Quelques heures plus tard, les terroristes ont abattu avec une arme automatique un fermier âgé de 60 ans alors que celui-ci marchait en direction de sa ferme dans la même région.

Hier matin, le chauffeur d'un camion a été tué par des terroristes qui ont pris son véhicule en embuscade sur la route principale, à environ 80 km au sud de Ondangwa, dans le territoire de l'Ovambo. Son collègue a été grièvement blessé.

L'assassinat lâche et brutal par des membres de la SWAPO de cinq personnes innocentes et sans défense dans le Sud-Ouest africain - deux personnes âgées, deux jeunes enfants et un chauffeur de camion, dont le compagnon est défiguré à vie - prouve une fois de plus, si besoin était, que la SWAPO rejette la voie pacifique pour le règlement du problème du Sud-Ouest africain et est déterminée à ne reculer devant rien dans ses efforts pour s'emparer du pouvoir par des moyens non démocratiques. L'instrument principal de sa campagne est la terreur. Elle ne présente aucune proposition constructive. Les atrocités récemment commises sont dans la ligne des déclarations faites par la SWAPO depuis plusieurs années, qui indiquent que celle-ci s'en remet complètement à la force et à la violence pour atteindre ses objectifs.

Le Conseil de sécurité a décidé récemment de condamner l'Afrique du Sud pour avoir attaqué des bases de la SWAPO en Angola, sans mentionner ou critiquer en aucune façon les attaques préméditées que les terroristes de la SWAPO ne cessent de perpétrer à l'encontre de civils innocents dans le Sud-Ouest africain, attaques qui ont obligé l'Afrique du Sud à se livrer à des actes de pures représailles. La situation à la frontière est tout à fait claire. Le rôle des forces sud-africaines est de protéger la population. Elles protègent le peuple du Sud-Ouest africain à la demande de ce dernier. Il est évident que si aucune attaque n'était lancée sur le Sud-Ouest africain depuis l'autre côté de la frontière, il n'y aurait nul besoin d'exercer des représailles. La position de l'Afrique du Sud n'est pas d'attaquer. En dépit des appels à la modération que vous avez lancés, la SWAPO, quant à elle, n'a jamais renoncé à ses attaques sanglantes. Elle maintient une attitude agressive, ses techniques sont l'enlèvement, l'assassinat, les attentats à la bombe, la pose de mines et les mutilations, et ses victimes, choisies au hasard, sont souvent des personnes anonymes. Je vous ai transmis des comptes rendus détaillés sur les actes de violence auxquels se livre régulièrement la SWAPO sur le territoire du Sud-Ouest africain.

Mes lettres du 27 mars, du 4 avril et du 7 avril 1979 renfermaient des détails sur les atrocités commises récemment par la SWAPO. Malgré cela, et en dépit de vos appels à la modération, aucun des organes des Nations Unies ne me paraît être disposé à critiquer, encore moins à condamner, la SWAPO pour ses actes barbares. De ce fait, la réputation d'objectivité et d'impartialité de l'Organisation des Nations Unies n'existe plus. Le silence de l'Organisation sur les actes de la SWAPO montre une fois de plus son hypocrisie et son parti pris, qui ne peuvent que renforcer le discrédit dans lequel elle est tombée.

Tout au long des négociations sur le Sud-Ouest africain, menées sur l'initiative des cinq puissances occidentales, la SWAPO a poursuivi ses attaques, ce qui n'a pas permis à aucune des parties de conclure qu'elle négociait en toute bonne foi et qu'elle recherchait véritablement une solution authentiquement pacifique. Malgré ces antécédents, et contrairement aux dispositions de la proposition acceptée par l'Afrique du Sud, vous demandez, dans votre rapport du 26 février 1979 (S/13120), que le peuple du Sud-Ouest africain reconnaisse non seulement le droit des forces de la SWAPO établies en dehors des frontières du Sud-Ouest africain à ne pas être contrôlées, mais également le droit des forces de la SWAPO qui pourraient s'infiltrer dans le territoire du Sud-Ouest africain lors du cessez-le-feu, ou peu de temps après, à s'établir dans des cantonnements (le terme "localités" est employé dans le rapport) à l'intérieur du Sud-Ouest africain où, en dépit de tous leurs actes de violence, elles n'ont encore jamais pu établir de telles bases. Toute personne sensée ne peut que trouver une telle proposition inacceptable.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) R. F. BOTHA

-----